JA BAN

ABOUNEMENTS :

ROUBAIX - TOURCOING

LE GLAS

Quand les socialistes disentaux francais que leurs affaires sont faites en dépit du sens commun et que leurs gouvernants les mènent rapidement à la banqueroute, ils haussent les épautés avec insouciance et déclarent que nous sommes possédés de l'esprit du dénigrement systématique, puis ils p'endorment avec les articles des journaux dont l'optimisme est arrosé par des fonds secrets.

les fonds secrets.
Malheureusement pour leur tran-Malheureusement pour leur tran-quilité d'aprit, le trou sens fond dans lequel les finances de l'Etat vont pro-chainement piquer une tête est telle-ment béant que les sycophantes de la féodalité capitaliste eux-mêmes en sont réduits à prédire que les finan-ces bourgeoises vont s'effondrer com-me celles de l'ancien régime.

Aujourd'hui, ce n'est plus seulement Millerand qui sonne le glas, c'est Jules

Aujourd'hui, ce n'est plus seulement Millerand qui sonne le glas, c'est Jules Roche l'ancien ministre, c'est Paul Leroy-Beaulieu le grand pontife de l'Eglise bourgeoise.

Les deux articles que ce dernier vient de faire paraître dans l'Economiste français sur le Chaos financier, sont très instructifs; il y déclare sans ambage, que l'œuvre de regrattiers à laquelle se livrent les membres de la commission du budget, n'aboutira guère qu'à sauver quelques petits milguère qu'à sauver quelques petits mil-tions. Il est, du reste, probable que les députés les rétabliront et même en ajouteront d'autres pour assouvir leurs insatiables agents électoraux.

eurs insauables agents électoraux.

N'y a t-il pas les indemnités pour le
gelée, la grèle, les inondutions, les
hannetons, les sauterelles, etc., dont
les victimes n'ont jamais touché un
sou, mais qui sont excellentes pour
réchauffer le zèle des apôtres de l'opportunisme? portunisme?

M. Paul Leroy Beaulieu est effrayé de voir la France s'appauvrir; « le re-venu diminue grand train dans les classes moyennes et élevées», et ajoute talses mogentes et ceces, a ajoute t-il avec candeur: « certains symptomes indiquent que la gène se met à envair même les classes labortéuses». Ceci est une perle, et nous aurions été désolés de ne pas la montrer aux lecteurs du Réveil et de l'Egalité, dans toute sa heauté.

dans toute sa beauté.

Quant à la cause de cet appauvris-rement général, c'est naturellement le socialisme, car il a tué l'initiative privée. M. Paul Leroy-Beaulieu ne dit point que les capitalistes, ses amis, se sont emparés de l'Etat, qu'ils en ont fait leur chose et que grâce à ce puissant moyen d'action ils ont mis la main sur la production, la circula-

la main sur la production, la circula-tion et la consommation. Si les entre-prises privées se font de plus en plus rares, c'est qu'elles ont la ruine et la faillite comme aboutissants. Si M. Paul Leroy-Beaulieu était com-plètement sincère, il dirait que la anoyenne bourgeoisie, chassée de l'in-dustric et du commerce, expropriée même de sa propriété foncière, dé-pouillée, en outre, de son argent par les escroqueries financières, telles que les escroqueries financières, telles que l'Union générale, Panama, les chemins du Sud et Cie, n'a d'autre ressource que de se faufiler dans le fonctionnarisme, ce qui gonfie le Budget, landis que la diminution des ressources de la partier la marche de la partier la partier la marche de la partier la marche de la partier la parti

breux; leur influence est prépondé-rante dans les élections: ils eoutien-nent le gouvernement, mais ils impo-sent leurs conditions aux candidats et aux préfets, et on ne saurait leur résis-ter. L'accroissement indéfini des dé-penses de l'Etal est donc un fait nor-mal; il tient au développement du ré-gime capitaliste et, par suite, ne peut être enrayé par les défenseurs de ce-lui-ci. lui-ci.

M. Paul Leroy-Beaulieu à, certes, raison de critiquer l'imprévoyance du gouvernement qui laisse suspendue sur sa tête une dette flottante de plus sur 2a tete une dette nottante de plus de deux milliards : mais qu'il lui trouve donc le moyen de n'être plus obligé de vivre au jour le jour et de découvir Saint-Pierre pour couvrir Saint-Paul! Liquider le dette flottante par un emprunt ne résoudrait pas la ques-tion, car le trou à peine bouché se creuserait de nouveau. La force des choses veut que le gouvernement bour-geois dépense tout l'argent qu'il peut se procurer, soit par voie de contribu-tions, soit par voie d'emprunt. Il est condamné à trainer après lui, non seulement se dette consolidée, mais sa dette flottante, et même des dettes criardes

lution sociale, car le mai dont souffre la société bourgeoise ne provient pas autant du gouvernement qui est son émanation, que d'elle-même.

M. Paul Laroy-Beaulieu le sait mieux que personne et il se moque de ses lecteurs quand il indique des mesures qu'il sait insuffisantes, en admettant qu'elles soient applicables.

Il nous parle d'idoles à renverser : que fera-t-il alors, des classes moyennes et élevées ? Il n'ignore pas que le meilleur moyen de supprimer la Bourgeoisle, c'est de lui enlever comme il le propose, jusqu'à l'ombre d'un rôle social.

Révolution prochaine est inéluciable; seulement il voudrait qu'elle amène l'absorption finale de la société Bour-geoise par la téodalité capitaliste. Ce serait en même temps l'asservisse-medt complet, irrémédiable des classes laborieuses. laborieuses. Heureusement celles-cl,guidées par

le socialisme, ne se laisseront pas faire.

Le Progrès cherche à établir une confu-

Il n'y a d'autre remède à une sem-blable situation qu'une grande liqui-dation qui sera le prélude de la Révo-lution sociale, car le mai dont souffre

Evidemment, il est convaincu qu'une

Ch. BRUNELLIÈRE.

LES LOIS SCÉLÉRATES

D'un article du Progrès du Nord, con-sacré à l'insurrection des évêques contre le droit d'accroissement, nous détachons ces lignes qui veulent être ironiques à l'a-dresse des socialistes:

L'archevêque de Reims, M. Langénieux, avail levé l'étendard de la révolte contre la nouvelle loi scélérate — le nombre des lois scéléra-tes devient véritablement considérable !...

sion jésuitique entre les fausses lois scè-lérates (telles que la loi scolaire et militaire et la loi sur le droit d'accroissement) et

l'Union générale, Panama, les chemins du Sud et Cie, n'a d'autre ressource que de se faufiler dans le fonctionnarisme, ce qui gonfie le Budget, 'tandis que la diminution des ressources dans la masse de la nation, tend à tarir la source qui l'alimente.

Il y a là un double courant qui nous mêne fatalement à la banqueroute, et les quelques économies ou simplifications proposées par M. Paul Leroy-Beaulieu, n'y changeront rien.

Les gens qui sentent le terrain leur manquer sous les pieds, sont nom-

Italie, 9 ans; Rhode-Island, New-Hampshire, 10 ans; Belgique, Hollande, Russie, Maine, New-lersey, 12 ans; Dans ce dernier Etat, les filles ne sont

Dans ce dernier Etat, les filles ne sont admises qu'à 14 ans; France, Altemagne, Massachusetts, Connecticut, 13 ans; Autriche, Suisse, New-York, 14 ans. Dans plusieurs Etats allemands, les enfants ne sont employés qu'à la condition d'avoir satisfait à certaines prescriptions de la législation scolaire; nombre d'années de fréquentation, dogré d'instruction.
En France, les enfants de 12 ans ne sont admis dans les ateliers que s'ils sont possesseurs du certificat d'études primaires, toutefois, de 12 à 13 ans, ils ne peuvent être employés que dans certaines industries.

II. - Journée légale de travail (a) HOMMES ADULTES

France, 12 heures; Autriche, Suisse, 1

heures.

En Suisse, elle est réduite à 10 heures le samédi et la veille des jours de fêtes.

Dans plusieure Etsas de l'Amérique du Nord, la journée est fixée à 8 ou 10 heures, mais elle peut être augmentée dans certaines circonstances, après autorisation.

(b) FEMMES

Antriche, Suisse, France, Hollande, Allemagne, 11 heures.

En Belgégue et aux Etats-Unis, les femmes sont protégées au-dessous de 21 ans; leur journée est, en général, limitée comme celle des enfants. des enfants.

celle des enfants.

En Allemagne, la journée est réduite à 10 h., le samedi et la veille des jours de fêtes. De plus, il existe une plus longue durée de repos, le midi, pour les femmes; qui ont à remplir des devoirs de ménacières res. En Suisse aussi, Italie et Russie, aucune protection.

(c) ENFANT?

(c) ENFANT?

Etats-Unis, 10 heures.
Connecticut, 8 heures.
Massachussetts, 1a semaine légale ne peut dépasser 58 heures.
France, 10 heures au deszous de 16 ans.
Allemagne, 10 heures au-deszous de 16 ans.
Italie, 8 heures au-deszous de 12 ans.
Russie, 8 heures au-deszous de 15 ans et 6 heures quand il n'y a pas d'intervalle de repos.

repos. En Italie, une disposition de la loi dit que si la journée s'étend au-delà de 6 heu-res, une heure doit être réservée aux re-

pas. En Belgique, les règles sont moins sévè-En Bergique, les regies sont moins deveres qu'ailleurs : les enfants de moins de 16 ans (et les femmes de moins de 21 ans), peuvent être employées douze heures. Une limite moindre peut être fixée par arrêté royal dans certaines industries; par exemple dans l'industrie textile, 11 172 heures, dans l'industrie lainière, 11 174 heures.

Le ministère du travail d'Angleterre vient de livrer à la publicité une œuvre d'ensemble sur la législation du travail dans un graud nombre de pays. Ce travail est une compilation de tous les documents, lois, rapports sur la matière.

En voici une analyse d'après The Labour Gazette, journels socialiste:

Les pays dont la législation a fait l'objet de l'examen du département du travail anglais sont: la France, l'Altemagne, la Bergique, l'Autriche, la Hollande, la Suisse, l'Italie, la Russie et les Etats de Massachiusetts, Connecticut, New-Jersey, Maines, Rhode-leland et New-Hampahire.

Pour l'Allemagne et la Suisse, où fonctionnent des législations du travail, suivant les Etats et les cantons, le rapport anglais ne donne que les lois s'appliquant à tout l'empire allemand et à toute la République helvétique.

L'examen a porté sur les cinq points suivant les Clats et les cantons, le rapport anglais ne donne que les lois s'appliquant à tout l'empire allemand et à toute la République helvétique.

L'examen a porté sur les cinq points suivants: age d'admission au travail industriel; durée de la journée légale; le travail supplémentaire; le travail de nuit; le travail du dimanche.

L'examen a porté sur les cinq points suivants: age d'admission au travail industriel; durée de la journée légale; le travail supplémentaire que dans le but de raccourcir l'avail du aimanche.

L'examen a porté sur les cinq points suivants: age d'admission au travail industriel; durée de la journée légale; le travail supplémentaire que dans le but de raccordée.

Ra llemagne, le travail supplémentaire ne peut excède 86 heures par au et par personne protègée, ni plus de 2 heures par lour experiment des cordée.

En Hollande, un surtravail de 2 heures d'un pour le de le deures Enfin. dans certaines respectée au de travail de 2 heures.

En Hollande, la suisse, ni fluit de journée légale jurdée de l'exacer 86 heures en peut excèder 86 heures en pe

pays.

Bu Belgique, en France et en Russis, le travail de nuit s'étend de 9 heures du soir à 5 heures du matin; en Autriche, de 8 à 5 heures, en Allemagne de 8 h. 12 à 5 h. 12; en Hollande, de 7 à 5 heures; en Suisse, l'hiver, de 8 à 6 heures; fate, de 8 à 5 heures.

en Hollande, de 7 à 5 heures; en Suisse, Phiver, de 8 à 6 heures; l'été, de 8 à 5 heures.

Lé travail de nuit est prohibé dans plusieurs législations.

Et Allemagne, défense de travailler la nuit est faite aux femmes et aux jeunes fillés; de même en Autriche, en Belgique, tout travail de nuit est interdit aux enfants au-dessous de 16 ans et aux femmes au-dessous de 21 ans ; en France, les femmes de 16 ans ne sont pas admis au travail de nuit; en Italie, l'interdiction existe pour les enfants de moins de 12 ans ; toutefois pour les enfants de moins de 12 ans ; toutefois pour les enfants de le 12 à 15 ans, ce travail ne peut s'étendre au-delà de 6 heures : en Suisse, le travail de nuit est seulement autorisé pour les hommes et les garçons audessus de 14 ans et ce, sous certaines conditions; en Russié, tout travail de nuit est défends pour les enfants ágés de moins de 15 ans, anis que les femmes et les jeunes personnes de 15 à 17 ans, que les industries textiles, excepté dans le cas de nécessité absolue, ou quand le travail se fait sons le toit paternel.

V.—Travail du disansache.

La législation du travail en Autriche, en Suisse et en Allemagne prescrit le repos dominical.

Il existe cependant des tempéraments à cette stipulation légale : Le travail du di-

dominical.

Il existe cependant des tempéraments à cette stipulation légale: Le travail du dimanche peut être autorisé, dans des cas exceptionels, en Autriche, par décret du ministre du commerce; en Allemagne, le Conseil fédéral a le pouvoir de faire exception pour les métiers qui subissent l'influence des modes et des saisons: le travail du dimanche est restreint, en Suisse, aux industries exigeant la continuité des opérations et seulement pour les hommes adultes.

fluence des modes et des saisons: le travail du dimanche est restreint, en Suisse, aux industries exigeant la continuit des opérations et seulement pour les hommes adultes.

En Russie, la défense de travailler le dimanche s'applique seulement aux enfants au-dessous de 15 ans; cependant ceux-ei peuvent être employés dans les ateliers out sont occupés des travailleurs adultes, si la besogne ne peut être continue, sans leur assistance.

En Hollande, le travail du dimanche est prohibé pour les femmes et les garçons de moins de 16 ans. Une loi de 1815 établiste chrétienue est tombée en désuétude,

La législation en Beigique, fixe un travail de 6 jours par semaine, sans seprécective de dimanche, — pour les jeunes gens de moins de 16 ans et les femmes de 16 à 21 ans.

En France une stipulation semblable s'applique aux persannes des deux sexes de moins de 16 ans. Le travail est défendu aux femmes, non seulement le dimanche, mais encore tous les jours de fête légale.

Les élections municipales et les socialistes. — Hommage à Roubaix. — Le progamme administratif minimum.

Tandis que le groupe socialiste parlementaire soutient fermement son programme à la Chambre italienne et se prépare à une lutte acharnée contre la dictature de Crispini, le Parti ne reste pas inactif.

inactif.

C'est or effet ce mois qu'auront lieu les élections administratives dans toute l'Italie, exception faites pour quelques localités où elles ont été anticipées par décret ministériel.

ministériel.

Le gouvernement en cette circonstance, a encore fait preuve de la plus grande fourberie. Il a renvoyé les élections municipales et régionales après la session législative, afin de permettre à ses valets, qui pour le moment ne peuvent s'absenter de Rome, de diriger eux-mêmes la lutte et de tromperie qu'ils ont commencée avec tant de chance aux récentes élections politiques.

de chance aux récentes élections politiques.

Cependant le Parti est organisé et préparé à la lutte, il luttera donc, peut-être sans cspoir de succès, mais tout au moins il profitera de l'occasion pour affirmer une fois de plus sa force et sa vitafité.

A te sujet, la Lotta di Classe de Milan, après la Critica sociale reproduit l'article publié par Max Albert dans la Jeunesse socialiste de Toulouse sur la municipalité socialiste de Roubaix. Nous dirons en passant que d'autres journaux étrangers, notamment El Socialista de Madrid, ont également traduit l'article de notre jeune amile Roubaix, dit la Lotta di Classe, la grande

lement traduit l'article de notre jeune amie Roubaix, dit la Lotta di Classe, la grande
cité industrielle du Nord qui a envoyé Gresde à
la Chambre est un modèle d'administration communale aux mains des ouvriers. Elle a été bien
des fois appelée à juste titre la Cité sainte du
Socialisme et pourrait être proposée comme
exemple à toutes les municipalités bomgeoises.
L'histoire des efforts qu'out en à faire nos eamarades pour transformer l'administration de
leur commune jusqu'alors dans les mains d'une
bureaucratie ennemie des réformes, juste bonne à
servir les intérêts de la spéculation capitaliste,
l'histoire des luttes qu'ils ont en egalement à soutenir pour briser la tyrannie d'un gouvernoment
républicain réfractaire à tout ce qui peut représenter l'amélioration réelle et effective des prolétaires, sont une confirmatien de la nécessite sour sonter l'amélioration récite et effective des profe-taires, sont une confirmation de la nécessite pour les travailleurs de conquérir le pouvoir polisique. C'est encore et surtout la meilteure réponse que les socialistes peuvent adresser aux accusations stapides de leurs ennemis qui ne vocalest consi-dérer leur œuvre que comme une agitation sérile, des utopies et des rèves intéalisables ». Il nous plat certes de voir un journal

Il nous plait certes de voir un journal étranger rendre un tel hommage à notre vaillante cité du Nord. Les socialistes ita-

vailante cité du Nord. Les socialistes italiens, pour arriver à vainvre, ne peuvent
certainement mieux faire que d'imiter
l'exemple que nous leur avons donné.
Sur ce point, il nous suffira de reproduire leur programme administratif minimum et tel qu'ils l'ont arrêté au Congrès
de Parme.
Le voici donc:

40. Obligation pour le commune de feurnir des vésements ainsi que la nourriture aux enfants les plus pauvres qui fréquentent les écoles élémen-taires.

11. Facilités de poursuivre leurs études, acces-dées aux écoliers qui en sont jugés dignes.

dées aux éceliers qui en sont jugés dignés.

Comme on peut en jager, le programme municipal arrêté au récent Congrès de Parme a emprunté au congrés socialiste tenn à Lyon en 1391, beaucoup de ses idées. Ri pourquoi donc ce qui est appliqué chez nous à Roubaix avec tant de auccès, ne réassirait-il pas au-delà des Alpes?

L'avenir de la démocratic italienne est la; comme la nôtre, elle doit d'abord se readre maîtresse du pouvoir communal pour triompher ensuite dans les assemblées parlementaires.

Louis FERRIÈRE.

Un message de M. Gladstone

M. Gladstone, sollicité d'écrire un mes-sage au peuple, à écrit ce qui suit :

« An-dessus de tous les autres projets actrels, a tenes les droits de la Chambre des Communes, com étant l'organe de la nation ; affermisses l'honneur l'Augleterre et les forces de l'Empire en admettant revendications justes et constitutionnelles de l'ande, »

NOS DÉPECHES

NOUVELLES PARLEMENTAIRES La Chambre LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, l'ojuillet. — La Commission du pudget a terminé aujourd'hui l'examen du pudget de l'agriculture, sur le rapport de M. Riotteau.

budget de l'agriculture, sur le rapport de M. Riotteau.

Elle entendra demain le ministre de la justice sur les réformes projetées dans l'organisation judiciaire.

Samedi, elle tranchera la question de l'unification des services de voierie, sur laquelle il y a désaccord entre les ministres de l'intérieur et des travaux publics.

Le ministre de l'Intérieur a été entends par la commission du budget, au sujet des nombreuses propositions émanées de l'intitative parlementaire, et tendant à ouvriudes crédits pour idemniserles victimes des orages, inondations et autres sinistres survenus, soit à Paris, sait dans les départements depuis trois mois.

Le ministre a promis de déposer demain, au nom du gouvernement, un projet portant ouverture d'un crédit de un millos environ, s'appliquant à vingt départements

environ, s'appliquant à vingt départements environ. Sur ce chilfre, il y aurait vingt mille francs pour les victimes de l'incendie

des établissements Godillot. Les députés autours de propositions in-dividuelles rétireront sans doutecelles-ci, en présence de l'initiative du gouverne-ment. En tout cas, elles ne sauraient êtr acceptées, ear dans leur ensemble, elle réclament dix-neuf millions.

Les frères seus les drapeaux
La commission de l'armée a accepté la
modification apportée par le Sénat à la
proposition de Montfort, en vertur de laquelle les frères de deux classes successi-

quelle les frères de deux classos successives se trouvant présonts sous les drapeaux en octobre, il sera possible de n'imposet qu'un an de service au seconé.

Le rapport sera déposé demain et le Chambre appelée à stauer de suite afit que la loi soit applicable cette année.

Une circulaire serait envoyée aux intéressés afin qu'ils fassent valoir ce cas de dispense avec la répartition du contingent

Au Sénat

Au Sonat

Le monument d'Albert F couvriers

Paris, 10 juillet. — La commission des
finances du Sénats est occupée du crédit
de 5,000 francs voté per la Chambre pour
le monument à élever dans le cimetière de
Mello (Oiss), à Albert l'Ouvrier.

M. Morel, rapporteur général, propose
de prélever ce crédit sur le chapitre 24 du
budget des beaux-afts, et la commission
décide dentendre à ce sujet le ministre de
l'instruction publique.

FEUILLETON NUMERO 72

de Monte-Cristo

Alexandre DUMAS IV

L'INCONNU Mais ce qui surtout brouilla toute les cervelles et troubla tous les esprits, ¿ est qu'on vit le soir le même homme qu'on avit vu entrer dons la maison qu'on avoit vu entrer dons la maison des Allées de Meilhan se promener dans le petit village des Catalans, et antrer dans une pauvre maison de pé-heurs où il resta plus d'une heure à

romercier le généreux questionneur; mais en les quittant on l'avait vu; avoir donné quelques ordres à un ma-rin, monter à cheval et sortir de Mar-seille par la porte d'Alx.

re, a motte chemin a peu pres du vil-lege à la ville mais pius rapprochée cependant de Beaucaire que de Belle-garde, une petite auberge où pend, sur une plaque de tôle qui grince au moin-dre vent, une grotesque représenta-tion du pond du Gard. Cette petite audes Allées de Meilhan se promener dans la petit village des Catalans, et quelques ollviers rabougris et quelques encore les regrets du malheureur quelques ollviers sauvages au feuilage auter, iste qu'il ruinait, passait entre le Rhône qui l'alimente et la route qu'il sersonnez qui étalent mortes ou qui des aulx, des piments et des écha-viers des priments et des écha-viers des primes, exponent et un lectro des qu'il ruinait, passait entre le Rhône qu'il ruinait, passait entre le Rhôn

ne connaissance Gaspard Caderouse.
Sa femme au contraire qui, de son nom de fille, s'appelait Madeleine Radelle, était une femme pâle, maigre et maludive; née aux environs d'Arles, elle avait, tout en conservant les traces primitives de la beauté traditionnelle de ses compatricles, vu son visaga se délabrer lentement dans l'accès presque contiauel d'une de cas flèvres sourdes si commune parmi les populations veisines des étangs d'Aiguamortes et des marais de la Camargue.

cès presque continuel d'une de cas plaintes incessantes dont sa femme le fièvres sourdes si commune parmi les populations veisines des étangs d'Aiguemortes et des marais de la Camarque.

Ella se teneit donc presque toujours ausse et grejottante au frond de sa chambre située au premier, soit étant d'une forrade, ni une procession de la tarseque dans "" "feuil, soit appuyée Carconte, l'un dans ce coatume pitto-

delene Radelle était née dans le vii e lage de la Carconte, situé entre Salon it et Lambesc. Or, suivant une habitude du pays, qui veut que l'on désigne présque toujours les gens par un sûranom au lieu de les désigner par un nom. son mari avait substitué cette appellation à celle de Madeleine, trop douce et trop euphonique peut-être pour son rude langage.

Cependant, malgré cette redirecte de le cour les bruits joyeux retentir jusqu'à celte peuvre auberge, qu'il continuait de garder bien plus comme un abril que comme une spéculation.

Caderousse s'était donc tenu, comme un abril que comme une spéculation.

Caderousse s'était donc tenu, comme un abril que comme une spéculation.

força de quitter son poste; il rentra en grommelant et monte au premier, lais-sant néanmoias la porte toute grande ouverte, comme pour inviter les voya-seurs à ne pas l'oublier en passant,